

CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

Vers une augmentation des taux d'imposition de la taxe foncière ?

Les recettes de fonctionnement de la ville de Charbonnières ont la particularité d'être constituée à 30 % du « produit des jeux » du casino, la crise financière a montré la fragilité du dispositif et la ville souhaite donc sécuriser d'autres revenus.

« Charbonnières n'est plus une ville riche », déclare Pascal Formisyn, adjoint aux Finances de la commune, en préambule de la présentation du débat d'orientation budgétaire (DOB) pour 2021. Après un balayage du contexte économique morose et une explication sur les finances locales, il projette le premier jet du compte administratif 2020.

Un excédent mais...

Pas de catastrophe en vue, notamment grâce à d'importantes économies de charges qui ont permis d'obtenir des dépenses de fonctionnement de 5,8 millions d'euros (M€) contre 6,7



La fermeture du Casino, fragilise les recettes de la commune en dépit d'une compensation partielle de l'état. Photo Progrès/Coralie DESMARESCAUX

budgetées (et 8 en 2019). Les recettes s'élèvent à 6,5 M€, contre 6,7 prévues, ce qui permet de dégager un excédent de

666 000 €, à verser au budget d'investissement pour 2021. Ce résultat positif couvre des réalités différentes : les recettes fis-

cales ressortent en hausse, grâce à la compensation totale de la taxe d'habitation par l'État et à une augmentation constante des droits de mutations dans une commune dynamique. En revanche, le « produit des jeux » ne ressort qu'à 1,3 M€, contre 2,1 budgétés, à la suite des fermetures de plusieurs mois des deux confinements. L'État, après estimation, devrait compenser à hauteur de 450 000 €, la moitié en 2020 et l'autre en 2021.

Fiscalisation du Sigerly

Le produit des jeux représentant 29 % des recettes de la commune devient de plus en plus incertain : « Comment assurer la pérennité financière des prochaines années ? ». Pascal Formisyn propose donc le levier de la « fiscalisation du Sigerly » : reporter sur les Charbonnois la cotisation annuelle de la commune au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, il précise que 95 % des communes de la métropole

le font déjà. Cette répercussion apparaîtrait sur la taxe foncière (TF) au chapitre « syndicat des communes » dont le pourcentage augmenterait. Pour 2021, la somme prévue est de 320 000 €, soit une répercussion autour de 90 € par ménage assujéti à la TF. « Mais par le biais des amortissements des gros travaux déjà effectués par le Sigerly, notamment l'enfouissement des réseaux, cette cotisation va baisser, probablement d'environ 200 000 € à la fin de la décennie ».

Les grandes orientations d'investissements pour 2021 sont juste évoquées : rénovation de la salle Sainte-Luce et le parc des sports (tennis). Plus de précisions seront données lors du prochain conseil du 25 mars.

Pas de vote pour le DOB, on peut noter que la fiscalisation du Sigerly n'a pas suscité de contestation particulière dans l'opposition, si ce n'est « la difficulté de revenir en arrière ».

De notre correspondante Coralie DESMARESCAUX

MARCY-L'ÉTOILE

LIMONEST

Les finances à l'ordre du jour du conseil municipal

Les finances constitueront le principal sujet du conseil municipal de ce jeudi 4 mars à 19 heures, à l'auditorium.

➤ Les orientations du budget primitif 2021 seront débattues, ainsi que celui du conservatoire de musique.

➤ Les deux taxes locales bâti et non bâti seront examinées, tout comme les subventions accordées aux associations.

➤ L'achat d'une licence IV, en vue d'une possible ouverture d'un restaurant avec débit de boissons à l'Ilot Plancha sera également à l'ordre du jour.

➤ Côté culture, une convention sera établie dans le cadre du renouvellement du contrat de partenariat avec le réseau Rebond.

Plus besoin d'être adhérent au club de tennis pour profiter du padel

Les élus viennent de décider de mettre le padel, aménagé l'an dernier à côté du club-house du tennis, à la disposition de tous. Plus besoin d'être adhérent au club pour en profiter. « La nouvelle commission sport et vie associative a proposé la mise à disposition de cet équipement, précise Henry Kouzoukis adjoint aux sports. On a établi une convention d'utilisation et de mise à disposition entre la municipalité et le tennis club, ainsi qu'un règlement intérieur pour son usage. Tout administré de notre commune pourra utiliser ce terrain en faisant une réservation préalable... » Le tout doit se pratiquer dans les règles du jeu avec quatre joueurs. « Vous parlez d'administrés. Je ne vois pas le terme de salariés de nos entreprises, car ils peuvent être intéressés », remarquait Laurence Doucet, élue d'opposition lors du récent conseil municipal. Effectivement, les salariés des grandes entreprises sur la commune peuvent



Les réservations se font auprès du tennis club qui veillera à la bonne pratique des jeux dans le padel. Photo Progrès/Jean-Marc ROFFAT

aussi jouer sur ce terrain adapté. Un créneau est d'ailleurs spécialement étudié pour eux les mardis sur la pause de midi. « Pour le week-end, on préfère que ce soit uniquement la population qui en profite », conclut le maire, Loïc Commun. Il ne reste plus qu'à s'inscrire.

De notre correspondant local
Jean-Marc Roffat

Les non-adhérents du tennis club doivent s'inscrire pour pro-

fitier des nouveaux créneaux ouverts à tous : le mardi de midi à 14 heures, le mercredi de 14 à 16 heures, le vendredi de 17 à 20 heures, le samedi de 10 heures à midi. Réservé aux habitants, le dimanche de 14 à 16 heures, réservé aux habitants de Marcy. Pour les adhérents du tennis club, l'accès au padel se fait en dehors des horaires ci-dessus de 9 heures à 18 heures couvre-feu et jusqu'à 22 h 30 lorsque les mesures sanitaires seront levées.

- 15 %
Tous les jeudis

(hors promotions, fidélité et coups de cœur)

LE PANIER BIO LYON 5 - TASSIN

37-39 av. de Ménéval
69005 LYON
tél. 04 78 36 67 84

LE GRAND PANIER

BIO

((ALERTE INFO))

Vous êtes témoin d'un événement, vous avez une info ?



contactez le

0 800 07 68 43

Service & appel gratuits

ou par mail à LPRFILROUGE@leprogres.fr